

## Checklist

# Voyager avec de l'oxygène liquide

- Demander à mon médecin traitant si mon état de santé actuel me permet d'effectuer ce voyage.
- Vérifier suffisamment à l'avance comment l'approvisionnement en oxygène liquide peut être assuré dans le pays de destination et quels services médicaux y sont à disposition.
- Vérifier suffisamment à l'avance, quelles sont les règles appliquées par la compagnie aérienne choisie en matière d'oxygène liquide.

La plupart des compagnies aériennes n'autorisent pas le transport de bouteilles d'oxygène personnelles, ni de réservoirs d'oxygène liquide portables à bord. Elles en mettent cependant à disposition contre un supplément

[www.europeanlung.org/en/lung-disease-and-information/air-travel/airline-index](http://www.europeanlung.org/en/lung-disease-and-information/air-travel/airline-index)

- Faire signer le formulaire de la compagnie aérienne (disponible sur leur page internet ou auprès de l'agence de voyage) par mon médecin traitant et demander à la compagnie un approvisionnement en oxygène à bord.
- Vérifier mes vaccinations.
- Vérifier que je suis couvert par l'assurance lors des voyages à l'étranger.
- Demander un certificat de douane à la Ligue pulmonaire cantonale pour l'appareil, pour éviter les droits de douane.
- Demander une attestation à son médecin traitant, confirmant qu'il s'agit d'un appareil thérapeutique (en anglais).
- Emporter les médicaments nécessaires en quantité suffisante.
- Emporter une liste avec les numéros d'urgence de chez soi et du lieu de destination.

**Pour les patient-es souffrant de BPCO :**

- Obtenir les médicaments d'urgence et un plan de traitement BPCO auprès de mon médecin traitant.

Si l'état de santé se dégrade et que les médicaments d'urgence n'agissent pas dans les 48 heures suivant la prise, une visite chez le médecin sera nécessaire. Avec le plan de traitement et les médicaments, le personnel médical sur place sait quoi faire, même si vous ne parlez pas la langue locale.